



République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Loiret
Arrondissement d'Orléans
Commune d'Ingré

DECISION N° DC.19.046
portant sur

Le contrat de maintenance des éclairages de sécurité

Le Maire,

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales relatif à la délégation du conseil municipal au Maire,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 14 mai 2018 en ce qu'elle autorise le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur au seuil de marchés formalisés défini régulièrement par décret ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

DECIDE

Article 1^{er} : Un contrat est passé avec la société PROTEXSSI – 59 Rue Basil BAUDIN – 45110 CHATEAUNEUF SUR LOIRE pour la maintenance des éclairages de sécurité de divers bâtiments de la Ville d'Ingré. Les prestations sont réglées sur la base des prix unitaires du contrat.

Le marché débute à compter de la date de notification pour une durée d'un an. Le nombre de période de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues est de 4 ans.

Article 2 : La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la commune.

Article 3 : Monsieur le Maire s'engage à rendre compte à la prochaine réunion du conseil municipal de la présente décision.

Article 4 : Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat

Article 5 : La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

Article 6 : Le Maire d'Ingré est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Loiret et de la Région Centre-Val de Loire
- Monsieur le Receveur Percepteur d'Ingré
- La société PROTEXSSI

A Ingré, le 15 novembre 2015

Par délégation
C. Fleury
Adjoint au Maire



Le maire
Christian DUMAS

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été :
Publié ou notifié-le : 15 novembre 2015
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Acte à classer

DC-19-046

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2019-11-19T15-30-42.00 (MI220145706)

Identifiant unique de l'acte :
045-214501694-20191119-DC-19-046-AU (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : contrat de maintenance des éclairages de sécurité

Date de décision : 19/11/2019



Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.6. Autre décision concernant les marchés publics.

Acte : DC.19.046- SIGNATURE
CONTRAT MAINTENANCE
ECLAIRAGE SECURITE.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 19/11/19 à 15:30

Date 19/11/19 à 15:30

Date 19/11/19 à 15:36

Par LE TUMELIN Sylvie

Par LE TUMELIN Sylvie